

Qui veut noyer son chien l'accuse de la rage : **REMISE EN CAUSE DES CONCOURS DE RECRUTEMENT**

NOUVEAU COUAC DANS LE DÉROULEMENT DU CAPES UN HASARD ?

À l'heure où le CAPES, tout comme l'agrégation sont menacés par le président-candidat, c'est une épreuve du CAPES annulée et des candidats soumis à un engrenage intenable.

Sur les concours du second degré, c'est quand même, pour 2022, la deuxième turbulence. Souvenons-nous que lors de l'agrégation interne d'espagnol, les candidats ont eux aussi dû repasser une épreuve car le sujet avait déjà été donné lors d'une session antérieure du CAPES.

Pour le SNFOLC et la FNEC FP-FO, ces dysfonctionnements en chaîne sont révélateurs. On se rappelle, par exemple, que le baccalauréat a été remis en cause au nom d'un diplôme trop lourd, trop cher, trop compliqué et où les erreurs de sujets se sont multipliées .

Pour l'entrée des futurs lauréats de concours dans l'Education nationale, c'est la même logique. Madame Montchalin, ministre de la Transformation de la Fonction publique, ne vient-elle pas encore de déclarer le 30 mars, « que le métier compte plus que le diplôme initial ». CQFD : plus de concours, mais « l'appétence au métier ». Le prétendu « métier d'enseignant », c'est aussi la fin des statuts particuliers de certifiés, agrégés, PE, PEPS, etc. des horaires d'enseignement qui en découlent. Toujours la ministre de la Transformation de la Fonction publique qui fait feu de tout bois, annonce, le 28 mars, que les enseignants gagneront mieux s'ils font des missions en plus afin de reconnaître leur vrai travail.

LE MÉPRIS DONT SONT VICTIMES LES CANDIDATS, C'EST L'AFFAIRE DE TOUS. PERSONNE NE VEUT LA DISPARITION DE L'ENSEIGNEMENT DISCIPLINAIRE ET DES CONCOURS

A Nantes, le 30, des candidats, certains en grève, se sont rassemblés devant le rectorat. FO était présente. Dans le Doubs, les témoignages des étudiants affluent. Partout dans la presse, étudiants, professeurs, associations de spécialistes, à juste titre, s'indignent et soutiennent les candidats. Personne ne peut cautionner la disparition de l'enseignement disciplinaire, des concours et des statuts. C'est contraire à l'École de la République pour tous.

INCOMPRÉHENSION, SENTIMENT DE MÉPRIS, INDIGNATION : C'EST LA COLÈRE QUI DOMINE

Le SNFOLC avec la FNEC FP-FO soutient totalement la révolte des candidats.

Les étudiants ont reçu un « mail » le 28 mars leur indiquant que l'épreuve était annulée et reportée au 12 avril. Les candidats sont victimes de la politique du ministre qui a décidé de réduire à peau de chagrin les concours pour passer à un recrutement local et au profil. La défense des concours et du statut est à l'ordre du jour. Pas besoin de cabinets de conseils pour organiser les concours, mais de rétablir les postes pour que les concours se déroulent dans la sérénité et le plus favorablement possible pour les candidats.

LES CANDIDATS DOIVENT AVOIR TOUTES LES CHANCES DE REPASSER AVEC SUCCÈS LEUR ÉPREUVE

Remboursement de tous les frais d'hébergement y compris des nuits d'hôtel et de tous les déplacements
Un nombre non négligeable de candidats qui sont des étudiants salariés ne pourront pas honorer le contrat de travail pour lequel ils se sont engagés pendant les congés, ils sont en difficulté . FO demande au ministre de les dédommager à hauteur de leur contrat pendant cette période
Tous les candidats doivent pouvoir avoir à nouveau un temps de révision et sans contrepartie

AUCUN CANDIDAT NE DOIT ÊTRE PÉNALISÉ PAR CETTE SITUATION ET DANS SES CHANCES DE RÉUSSITE, QUE CE SOIT POUR LE MASTER COMME DANS LE CONCOURS

Le ministre doit donner un signe fort pour recruter les personnels dans les collèges et lycées : il doit abonder les listes complémentaires. En 2021 sur tous les CAPES externes, il n'avait permis que 27 lauréats sur les listes complémentaires dont 17 en histoire-géographie.

Au regard de la difficulté de pouvoir passer normalement le concours, des postes supprimés dans le second degré, et ce dans un contexte, où le nombre de candidats inscrits au CAPES relève « du secret défense », le ministre doit prendre ses responsabilités et répondre aux revendications. C'est en ce sens que le SNFOLC s'adresse au ministre.